

<http://stisi-pro.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article382>



**Arrêté du 11 mai 2015 fixant
les conditions et modalités de
recours à des moyens de
communication audiovisuelle
pour la tenue à distance
d'épreuves et de réunions de
jurys du certificat d'aptitude
professionnelle, du brevet**

d'études professionnelles, du brevet professionnel, du brevet des métiers d'art et des mentions complémentaires des niveaux V et IV

- Examens | Concours - Certifications - Examens - Aménagements Epreuves -

NOUVEAU

Date de mise en ligne : mercredi 13 mai 2015

Copyright © S.T.I. Sciences IndustriellesVoie Professionnelle - Tous droits

réservés

J.O.R.F N°0110 du 13 Mai 2015.